



## COMMUNIQUE N°023/ODEP/JUIN/2025

### **PARTENARIAT RDC-USA : LA BONNE GOUVERNANCE IMPOSE LE PILOTAGE DE LA PRIMATURE ET DU GOUVERNEMENT ET NON DE LA PRESIDENCE**

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) prend acte des efforts diplomatiques engagés par le Président de la République, notamment à travers l'action de la Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, dans le cadre des discussions en cours avec les États-Unis d'Amérique sur un partenariat stratégique portant sur les minerais critiques, le développement et la prospérité économique.

Cependant, l'ODEP exprime de sérieuses réserves quant à la gouvernance actuellement mise en place autour de ce processus stratégique, qui engage directement la souveraineté économique de la République. La décision de loger la cellule de suivi du partenariat RDC-USA à la Présidence de la République constitue, selon nous, une entorse aux principes de bonne gouvernance administrative.

Un tel dispositif, relevant d'un enjeu diplomatique et économique majeur, aurait dû être institutionnellement rattaché à la Primature, conformément à l'article 91 de la Constitution de la République Démocratique du Congo, qui dispose que : « ***Le Gouvernement détermine, en concertation avec le Président de la République, la politique de la Nation et en assume la responsabilité*** ». Plusieurs ministères clés sont d'ailleurs concernés par le projet : Mines, Plan, Finances et Budget, Economie, Commerce, Industrie et Portefeuille dont les représentants sont absents de cette cellule.

Dans cette optique, la gestion quotidienne de l'action publique et le pilotage des partenariats stratégiques relèvent de la compétence du Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, non d'une cellule présidentielle parallèle, dont la légitimité opérationnelle reste questionnable et où sont par exemple les études de faisabilités que sont de la responsabilité du gouvernement.

L'ODEP dénonce également le caractère opaque et partisan des nominations intervenues au sein de cette cellule, dont la coordination est assurée par des personnalités issues des sphères proches de la Présidence, dans un climat marqué par le favoritisme, le cumul de fonctions et l'absence de procédure compétitive.

L'exclusion d'autres compétences nationales qualifiées soulève des interrogations légitimes sur la volonté réelle de transparence.

Plus grave encore, la désignation du Directeur de Cabinet du Président de la République, comme superviseur de cette structure, le plaçant de facto au-dessus de la Ministre d'Etat en charge des Affaires Etrangères, constitue une grave confusion des rôles et un précédent administratif préoccupant. Cette hiérarchisation inversée, contraire à l'éthique institutionnelle, sape les principes de responsabilité ministérielle et brouille l'architecture de la chaîne de commandement.

Dans ce contexte, l'ODEP rappelle avec force qu'il ne saurait y avoir de paix ou de prospérité sans cohérence institutionnelle, transparence de gouvernance et respect des chaînes de responsabilité. Il est impensable de répéter les erreurs de la convention SICOMINES, marquée par un manque de redevabilité, un déséquilibre des bénéficiaires, et une profonde opacité qui continue de peser sur les finances publiques. En 18 ans, la partie chinoise a empoché 17 milliards de dollars et la RDC à peine 350 millions de dollars

Par ailleurs, l'ODEP réaffirme sa position constante : les solutions aux crises congolaises ne viendront pas de l'étranger mais d'un sursaut de conscience nationale. Depuis plusieurs années, l'ODEP propose la tenue d'un Dialogue National Inclusif, devant permettre à toutes les forces vives du pays : citoyens, jeunes, femmes, experts, confessions religieuses, autorités traditionnelles, élus et acteurs économiques de bâtir ensemble un nouveau pacte républicain pour la reconstruction et la gouvernance des ressources stratégiques.

Malheureusement, depuis l'accession à l'indépendance, une large frange de la classe politique congolaise persiste à chercher à l'étranger ce que le peuple exige de l'intérieur : la paix, la justice sociale, la transparence et la pleine souveraineté.

Face à cette situation, l'ODEP recommande :

- Le transfert de la cellule de suivi sous la tutelle de la primature;
- La reconstitution de la coordination sur base de compétences avérées et représentatives. Pour un meilleur recrutement, il faut un appel public à candidature et les meilleurs profils sont, les hauts cadres expérimentés des Ministères liés par nature à ce projet, les Professeurs d'Universités et chef de travaux avec au moins vingt années d'expériences professionnelles, des hauts cadres des entreprises minières ;
- La publication d'un document de cadrage clair, définissant les objectifs, mécanismes de suivi et modalités de transparence ;

- L'implication formelle de la société civile indépendante et des organes de contrôle dans le processus ;
- La priorisation d'un Dialogue National Citoyen comme base de tout consensus durable.

**La République ne peut plus se permettre de confier la gestion de ses minerais critiques à des schémas opaques ou à des arrangements institutionnels déconnectés des exigences de bonne gouvernance.**

Comme le rappelle l'ODEP : « Ce développement n'aura de sens que s'il est assumé par des populations conscientes de sa nécessité, aptes à agir et décidées à le faire. »

Fait à Kinshasa, le 17 Juin 2025

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Observatoire de la Dépense Publique' around the perimeter and a central emblem featuring a scale of justice and a book.

**Florimond MUTEBA TSHITENGE**  
*Président du Conseil d'Administration*

## ANNEXE : SCHEMA GUIDE SIMPLIFIE POUR L'ANALYSE D'UN PROJET PUBLIC NON PRODUCTIF QU'IL FAUT ADAPTER A CHAQUE CAS<sup>1</sup>

---

Sont concernés ici les projets sociaux et d'infrastructures tels que routes, hôpitaux, écoles mais aussi n'importe quelle agence administrative à créer

### A. RESUME

Une note de deux à trois pages permettra de décrire brièvement le projet en indiquant sa finalité, les grandes options techniques, les objectifs, le coût des investissements et autres moyens mis en œuvre, le montant et les conditions du ou des financements.

Cette note devra également donner les conclusions de la mission d'évaluation sur l'efficacité probable du projet au regard de la situation de la population directement concernée.

### B. CADRE DU PROJET

#### I. Définition du projet - finalité

Il faut mettre l'accent sur les actions considérées comme des moyens. Par finalité, il faut entendre les objectifs locaux (population concernée, progrès à réaliser dans tel domaine) et nationaux (économiques, sociaux, voire politiques).

#### II. Genèse du projet : est à présenter de la manière suivante :

a. Identification	Date	Auteur
b. Etudes	Date(s)	Auteur
c. Dossier de factibilité	Date	Auteur.

Si le projet constitue la suite d'un projet existant, l'identification doit être remplacée par deux paragraphes :

- description succincte du projet antérieur ;
- comment s'est imposé le nouveau projet à partir du premier.

Brève description des opérations existantes du même type que celles faisant l'objet du projet. Il peut être intéressant de spécifier l'origine des financements de ces opérations.

#### III. Données physiques du projet à réunir comprennent :

- Localisation du projet dans le pays. Carte en annexe
- Météorologie
- Topographie
- Hydrographie.

Ces paragraphes doivent être rédigés en fonction de leur influence sur le projet (route par exemple). Si tel ou tel d'entre eux présente une importance particulière, il pourra être développé en annexe.

#### IV. Données humaines du projet, comprennent les éléments ci-après :

- Population : densité, répartition, ethnies, mouvement
- Revenus
- Equipements sociaux publics et privés existants
- Autres données jugées importantes au plan humain et qui doivent influencer le projet : situation sanitaire ; alimentation en eau ; contraintes internes au plan socio-économique. Si une enquête a été faite initialement, il faut en résumer les conclusions.

---

<sup>1</sup> Florimond Muteba (2024), Manuel d'analyse et évaluation financière et économique des projets de développement : pour une meilleure gouvernance des investissements publics en RDC, édition Médiaspaul, Kinshasa, pp 375-380

---

## **V. Eléments d'infrastructures sont les suivants :**

- a. Routière
- b. Ferroviaire
- c. Aérienne
- d. Fluviale
- e. Portuaire
- f. De télécommunications
- g. Fourniture d'énergie.

Ces éléments concernent en principe la zone du projet mais on peut être amené à en sortir (port, chemin de fer ou grands axes routiers peuvent par exemple, ne pas se trouver dans la zone retenue).

Une ou des cartes en annexe sont souhaitables pour a, b, c, d, et g. Pour g ;; services techniques, il convient de ne pas oublier les organismes de recherche.

## **C. STRUCTURES DU PROJET**

### **I. Cadre Juridique du projet**

- a. Statut Juridique
- b. Conventions avec l'Etat  
Conventions avec des organismes publics.

### **II. Organismes intéressés au projet**

- a. Promoteur (Etat ; Société d'Etat ; Organisme régional)
- b. Opérateur (Etat ; ou autre structure d'intervention)
- c. Fournisseur d'assistance technique.

Ces paragraphes doivent si les organismes en cause ne sont pas parfaitement connus, comporter des jugements motivés sur leur qualification, leur situation financière et la qualité de leur gestion.

- d. Convention réglementant les rapports de ces organismes entre eux, avec l'Etat s'il y a lieu et avec le projet.

Les textes de base, les statuts et les différentes conventions afférents aux chapitres peuvent être donnés en annexe ainsi que les documents financiers permettant de porter un jugement sur les organismes en cause.

Comme l'ensemble risque, dans certains cas, d'être très volumineux, il faudra envisager la possibilité de citer seulement les dispositions les plus importantes.

## **D. ANALYSE SECTORIELLE ET ANALYSE DES PROBLEMES**

### **I. Analyse de la situation**

- Identification des problèmes
- Analyse des parties concernées
- Analyse des problèmes
- Ordinogramme des parties concernées
- Construction de l'arbre des problèmes.

### **II. Analyser les objectifs**

- Construire l'arbre des objectifs.

### **III. Analyser les stratégies**

## **E. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET**

### **I. Choix techniques et justifications de ceux-ci.**

C'est-à-dire en fonction des problèmes à résoudre localement (et des possibilités à exploiter à cette fin) et sur le plan national.

Le choix et corrélativement leurs justifications sont énumérés à travers les divers postes d'investissements.

### **II. Echelonnement des réalisations**

### **III. Spécification des investissements**

- a. Investissements immobiliers
- b. Investissements matériels
- c. Investissements d'infrastructure.

### **IV. Personnel et Formation**

- a. Direction et état-major. Composition. Origine
- b. Personnel d'encadrement moyen. Niveau-Effectifs
- c. Personnel d'encadrement rapproché. Niveau-Effectifs
- d. Personnel hors encadrement.
- e. Relève des expatriés par des nationaux

### **V. Objectifs en terme de :**

Service à fournir par le projet aux bénéficiaires.

### **VI. Exploitation en termes des charges récurrentes du projet.**

## **F. COUT DU PROJET**

Un exemple de tableau de synthèse destiné au corps du rapport est donné ci-dessous. Il pourrait sans inconvénient être un peu plus détaillé pour autant qu'il tienne une page dactylographiée.

	<b>Coût global</b>	<b>Dépenses locales</b>	<b>Dépenses en devises</b>
❖ Infrastructures			
❖ Bâtiments			
▪ Matériel roulant et engins			
▪ Fournitures au projet			
▪ Encadrement expatrié			
▪ Encadrement national			
▪ Autre personnel			
▪ Frais de fonctionnement			
▪ Etudes			
▪ Assistance technique			
▪ Formation			
▪ Provision pour imprévus technique			
▪ Total en monnaie constante			
▪ Provision pour hausse de prix			
▪ Total en monnaie courante			

On doit trouver en annexe des coûts détaillés et précis aussi bien pour la période d'investissements que pour la période d'exploitation.

## G. SUIVI INTERNE

Déterminer les besoins d'informations et de traitement et de traitement de celle-ci et évaluer les moyens nécessaires : le personnel spécialisé, les missions de consultants, le matériel informatique, les véhicules, la formation,...

## H. CONTROLE DU PROJET

- a. Par l'Etat
- b. Par l'organisme de tutelle
- c. Par les co-financiers éventuels du projet
- d. Audit externe.

## I. ETUDE FINANCIERE

### 1. Prévisions des dépenses

Il faut «établir une étude financière du projet en terme :

- Coût d'investissements prévisionnels sur toute la durée de vie du projet
- Coût d'exploitation prévisionnelle sur toute durée de vie du projet

### 2. Plan de Financement

- Participation de l'Etat au financement sur ressources publiques
- Participation de l'Etat au financement sur ressources d'emprunts :
  - Prêt ; taux ; durée ; différé envisagé
  - Autres sources ; taux durée, différé envisagé
- Canal de mise en place de fonds
- Conditions suspensives
- Garanties.

## J. ANALYSE ECONOMIQUE

L'analyse économique à réaliser comportera les points suivants :

### I. Calcul de la valeur ajoutée nationale nette

### II. Effets sur les finances publiques

### III. Effets sur la balance des paiements

### IV. Autres effets au niveau national

### V. Effets au niveau régional

### VI. Effets attendus au niveau des objectifs locaux (finalité du projet).

Contribution du projet à l'amélioration de la situation de la population de la zone du projet.

### VII. Autres facteurs de qualité du projet

- Participation aux opérations par les bénéficiaires
- Politiques de soutien
- Technologie appropriée
- Aspects socio-culturels
- Egalité Hommes / Femmes
- Protection de l'environnement
- Capacités institutionnelles de gestion.